

Thines, le 18/09/2013

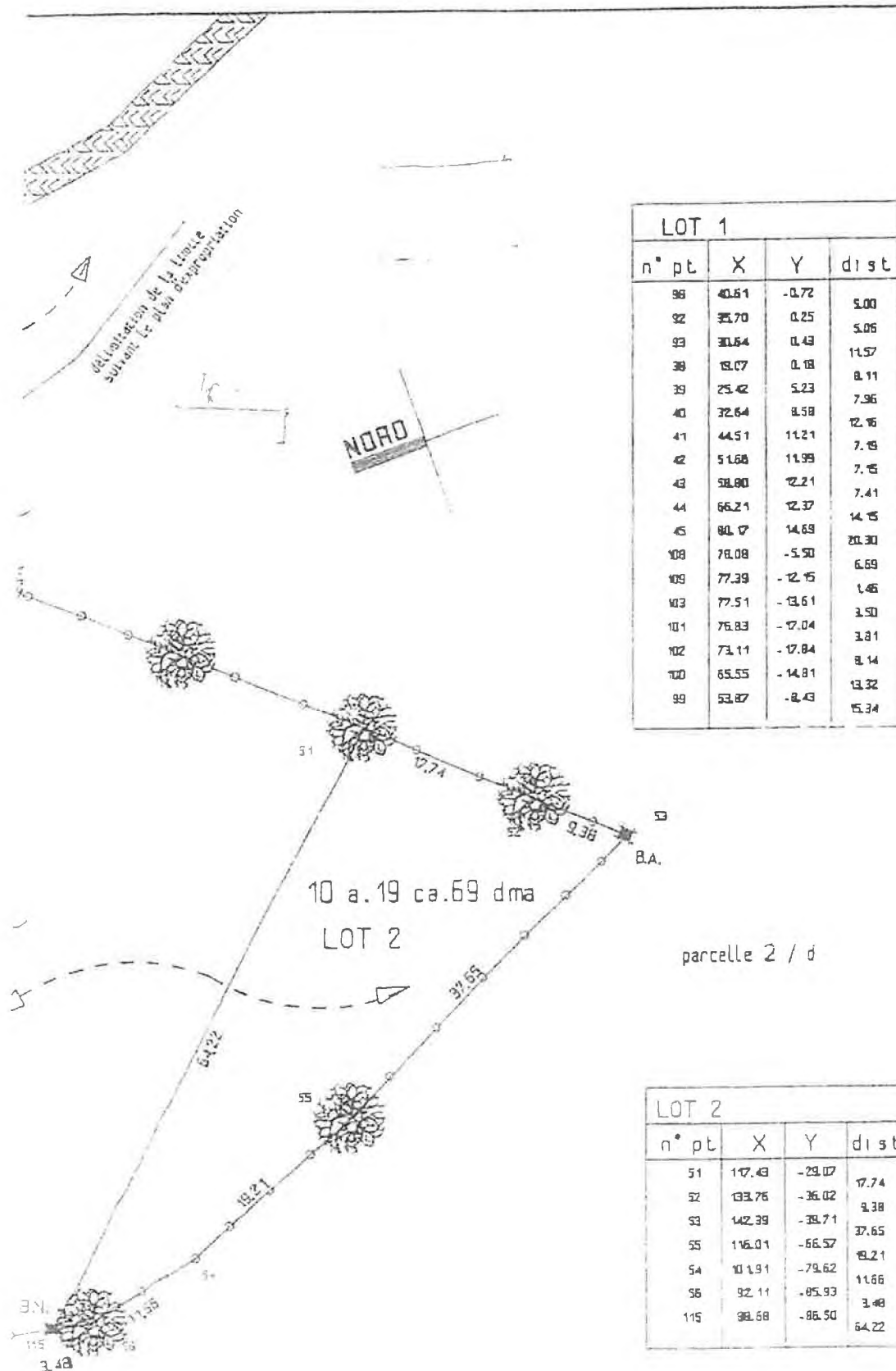
[REDACTED]

[REDACTED] de Thines 4

[REDACTED]

[REDACTED] agriculteur, locataire de la parcelle 5/d auprès du C.P.A.S. de Nivelles, je m'engage à ne pas interrompre l'échange de culture avec le prochain propriétaire ou locataire de la parcelle 9/ c tant que les conditions d'échange établis par le plan annexé à cette feuille ne sont pas modifiées et que cela ne nuit pas à mon bail à ferme.

[REDACTED]





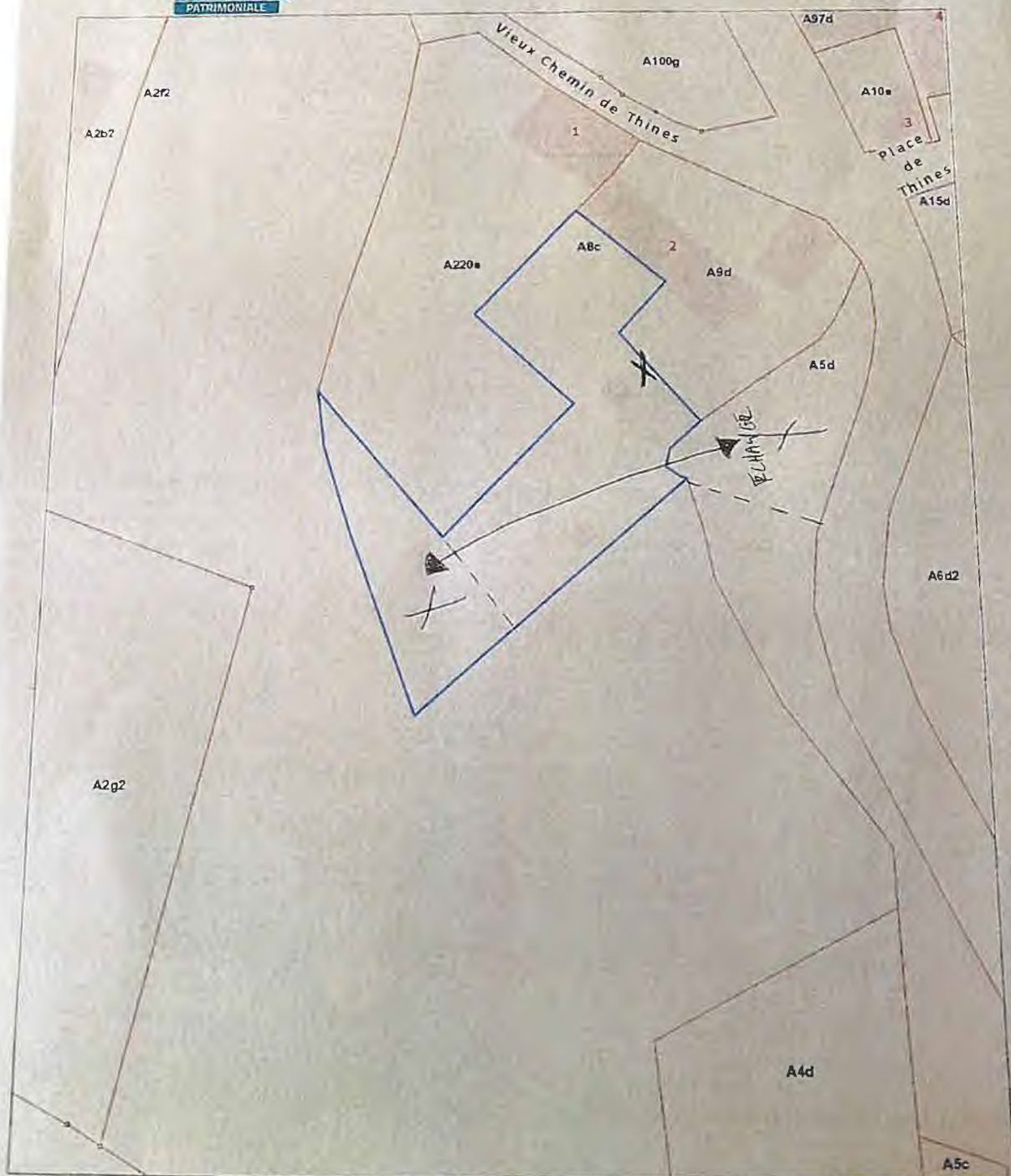
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centre sur
NIVELLES 7 DIV/THINES/

Situation la plus récente
Fait le 31/03/2023
Echelle 1 : 1000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (« Bpn », ReBu autrement dit Bâtiment Régional) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.

.be